Langue originale: anglais AC28 Doc. 16.3

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Vingt-huitième session du Comité pour les animaux Tel Aviv (Israël), 30 août – 3 septembre 2015

Interprétation et application de la Convention

Commerce d'espèces et conservation

Esturgeons et polyodons [Résolution Conf. 12.7 (Rev. CoP16)]

GESTION DES ESTURGEONS EN FÉDÉRATION DE RUSSIE

- 1. Le présent document a été préparé par l'organe de gestion de la Fédération de Russie pour l'esturgeon.
- 2. La Commission sur les bioressources aquatiques est l'agence régionale des pêches du bassin de la mer Caspienne. Le Comité des pêches de la FAO (COFI-FAO), qui est l'instance permanente du Conseil de la FAO, créé en 1965, est l'unique forum intergouvernemental mondial où peuvent être débattues les questions les plus importantes concernant les pêches et l'aquaculture de la planète. L'une de ses activités est également de formuler des recommandations à l'adresse des gouvernements, des agences régionales des pêches, des ONG et des représentants de l'industrie de la pêche.
- 3. Entre 2013 et 2015, la Fédération de Russie a présidé la Commission sur les bioressources aquatiques (ci-après la Commission). C'est en cette qualité que la Fédération de Russie transmet les informations suivantes :
- 4. Les pays des rives de la Caspienne (la République d'Azerbaïdjan, la République islamique d'Iran, la République du Kazakhstan, la Fédération de Russie et le Turkménistan) ne se sont livrés à aucune activité de pêche commerciale d'esturgeons en 2014. Les prises n'ont été effectuées que dans un but de recherche scientifique et en vue d'effectuer une reproduction artificielle. Etant donné les décisions prises au niveau étatique dans tous les pays susmentionnés relatives à l'interdiction de la pêche commerciale en 2014, les Parties avaient décidé de ne pas fixer de quotas d'exportation de caviar et autres produits d'esturgeons pour l'année 2014.
- 5. En sa qualité de Partie présidente à la 35^e réunion de la Commission (Mai 2015, Saint-Pétersbourg), la Fédération de Russie informe que « Toutes les parties à la Commission (République d'Azerbaïdjan, République islamique d'Iran, République du Kazakhstan, Fédération de Russie et Turkménistan) n'entreprendront aucune activité de pêche commerciale d'esturgeons en Mer Caspienne en 2015 et 2016 ».
- 6. Les Parties ont décidé de ne pas fixer de quotas d'exportation pour le caviar et autres produits d'esturgeons pour les années 2015 et 2016. Les prises d'espèces d'esturgeons en 2015-2016 ne se feront que dans un but de recherche scientifique ou en vue d'effectuer une reproduction artificielle. Ainsi, comme

Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

dans les années précédentes 2012-2014, aucun des pays de la Mer Caspienne ne se livrera à des activités de pêche industrielle (commerciale) d'esturgeons.

- 7. Au 4^e Sommet de la Caspienne du 29 septembre 2014, à Astrakhan, la Fédération de Russie et les représentants autorisés des gouvernements des États de la Caspienne ont signé un Accord relatif à la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources biologiques aquatiques de la Mer Caspienne. Dans cet Accord, les esturgeons figurent en tant qu'espèces partagées des bioressources aquatiques.
- 8. L'Accord prévoit que la Commission sur les bioressources aquatiques sera un organe intergouvernemental. Nous pensons que le statut de cette Commission devrait raisonnablement être pris en compte dans les rapports entre la CITES et la Commission sur les bioressources de la Mer Caspienne.
- 9. Vu l'importance, la gravité et l'urgence des problèmes en Fédération de Russie, les questions de la conservation des esturgeons sont posées et résolues au plus haut niveau de l'Etat, c'est-à-dire au niveau du Président de la Fédération de Russie. C'est ainsi en particulier qu'au nom du Président, le gouvernement a approuvé le sous-programme spécial étatique sur les « Esturgeons ». Ce sous-programme est financé par le budget fédéral. Il prend également en compte l'importance de la collaboration de tous les pays de l'aire de répartition géographique dans la conservation de l'esturgeon. En particulier, pour la Mer Caspienne, ceux-ci sont : République d'Azerbaïdjan, République islamique d'Iran, République du Kazakhstan, Fédération de Russie et Turkménistan.
- 10. En 2013, un article a été ajouté au code pénal de la Fédération de Russie destiné spécialement à aggraver la responsabilité pénale pour la pêche de poissons et autre espèces des ressources biologiques aquatiques précieuses régies par la CITES, c'est-à-dire les espèces d'esturgeons inscrites aux annexes de la Convention.
- 11. Les méthodes d'évaluation des stocks d'esturgeons et de détermination du niveau des prises autorisé applicables dans la Fédération de Russie sont objectives. Ce fait est confirmé par les participants au séminaire international qui s'est tenu dans la ville d'Astrakhan (Fédération de Russie, 2011). Ils ont examiné la méthodologie des évaluations des stocks d'esturgeons de la Mer Caspienne dans les données fournies par les études destinées aux utilisateurs menées du côté russe. Il a été prévu d'améliorer les relevés par chalutage des esturgeons de la Caspienne. Des représentants de la FAO étaient présents au séminaire.
- 12. Suite aux travaux visant à l'amélioration des méthodes d'évaluation des stocks d'esturgeons entrepris par l'Agence fédérale des pêches sous la conduite du chef de l'Institut panrusse de recherches halieutiques et océanographiques, il est envisagé d'organiser un atelier international sur le sujet en Fédération de Russie en 2016.
- 13. Le caviar d'esturgeon certifié en provenance de la Fédération de Russie est étiqueté de manière spéciale, conformément aux dispositions de la Résolution Conf. 12.7 (Rev. CoP16).
- 14. Avant d'être expédiés, tous les lots de ce caviar sont soumis à l'identification génétique moléculaire spécifique selon les méthodes élaborées par les spécialistes de l'autorité scientifique pour les esturgeons de la Fédération de Russie et approuvées par elles. C'est l'Institut panrusse de recherches halieutiques et océanographiques qui joue ce rôle.
- 15. Des centres d'études de génétique moléculaire pour les esturgeons et leurs produits ont été créés au sein du système de l'Agence fédérale des pêches : le centre principal est à Moscou (Institut panrusse de recherches halieutiques et océanographiques), les autres à Astrakhan (Institut CaspNIRKh) et à Rostov sur le Don (Institut CaspNIIRKh). Les organes exécutifs de la CITES (Comité pour les animaux, Département scientifique et autres) peuvent utiliser les résultats scientifiques et pratiques de ces centres ainsi que leurs matériels et spécialistes hautement qualifiés, en application des recommandations formulées à la 16^e Conférence des Parties à la CITES (Bangkok, 2013) par le biais de l'autorité scientifique de la Fédération de Russie (Institut panrusse de recherches halieutiques et océanographiques)